

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 12 JUIN 2008

L'an deux mil huit, le douze juin à 20H30, le Conseil municipal de la Commune de COLLONGES-SOUS-SALÈVE (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre-Henri THEVENOZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 juin 2008.

<u>Présents</u> : Mrs	P.-H. THEVENOZ	C. BEROUJON	V. CAYRON
H. DE MONCEAU	L. HERNICOT	S. MASSON	F. MEGEVAND
Y. PERU	G. REIX	R. VICAT	
Mmes	D. BONNEFOY	N. BOUSSION	G. DURET HUWARTS
I. FILOCHE	B. GEORGE	A. GOSTELI	G. JAMMERS
F. UJHAZI			
<u>Absents</u> :	R. BARON	C. RERECICH GALLARD	G. SOCQUET

Absents excusés :

A.-P. GEISER qui a donné pouvoir à D. BONNEFOY
J. RIVIERE qui a donné pouvoir à P.-H. THEVENOZ

Madame Dominique BONNEFOY a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion (15.05.2008) est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour de la séance.

TRAVAUX

Aménagement de la route du Champré – Adoption du projet

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération, en date du 20 décembre 2007, le bureau Geoprocess a été retenu pour l'étude de l'aménagement de la route du Champré.

Il présente le projet élaboré par le maître d'œuvre qui s'élève à 395 910,75 € H.T. et qui se décompose comme suit :

- frais généraux, installation de chantier et travaux préparatoires	14 650,00 €
- eau potable	91 725,00 €
- eaux pluviales	85 568,75 €
- terrassement et couche de surface	165 645,00 €
- signalisation horizontale et verticale	17 335,00 €
- tranche conditionnelle (purge-marquage cheminement piétons)	20 987,00 €

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet et délibéré :

- ADOPTE le projet présenté ;
- PREND ACTE du coût de l'opération qui s'élève à 395 910,75 € H.T. ;

.../...

- INDIQUE que la dévolution des travaux sera faite par marché négocié ;
- RAPPELLE que les travaux indiqués ci-dessus, l'assainissement à la charge de la Communauté de Communes du Genevois et les réseaux secs à la charge du SELEQ 74 feront l'objet d'une même consultation. Une convention constitutive d'un groupement de commandes a été passée à cet effet entre les 3 maîtres d'ouvrage ;
- SOLLICITE un financement du département et/ou des fonds genevois pour la part communale de ce projet ;
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier ainsi qu'à la passation des marchés et le désigne comme PRM des marchés à passer.

Contrat de maîtrise d'oeuvre

Le bureau d'études Geoprocess avait été retenu, après consultation préalable sur références et moyens, conformément à la loi MOP du 12.07.1985 modifiée et au Code des Marchés publics, pour l'étude et la maîtrise d'oeuvre des travaux visés en titre.

Il présente à cet effet le contrat de maîtrise d'oeuvre entre la commune, maître d'ouvrage et la Sarl Geoprocess domiciliée à Seynod. Ce contrat fixe les conditions d'intervention et de rémunération du maître d'oeuvre comme suit :

- coût prévisionnel des travaux H.T. :	395 910,75 €
- taux de rémunération :	5,80 %
- forfait provisoire de rémunération H.T. du maître d'oeuvre :	22 962,82 €
- TVA :	4 500,71 €
- rémunération T.T.C. :	27 463,54 €

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- ADOPTE le contrat de maîtrise d'oeuvre entre la commune et la Sarl Geoprocess pour l'opération visée en titre ;
- CONFIRME Monsieur le Maire comme personne responsable du marché et lui donne tout pouvoir pour signer le contrat.

Aménagement d'une nouvelle voie au lieu dit « Champs Polliens » - Mission de maîtrise d'oeuvre

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la maîtrise d'oeuvre des travaux visés en titre doit être confiée, conformément à la loi M.O.P. du 12 juillet 1985 modifiée et au Code des Marchés Publics, après consultation préalable sur références et moyens.

Le projet comprend la construction d'une nouvelle voirie d'environ 400 ml le long de l'autoroute entre le chemin des Bornands et le terrain du futur complexe sportif et culturel du Salève avec réalisation d'un trottoir et/ou d'une piste cyclable et d'un réseau d'eaux pluviales. L'installation des réseaux secs sera assurée par le SELEQ 74.

Huit bureaux d'études ont été consultés par courrier en date du 24 avril 2008. Un avis a été affiché à la porte de la mairie et est paru sur le site internet de la commune.

Les bureaux d'études suivants ont adressé leurs références et moyens ainsi que leur proposition de taux d'honoraires et de délais. Tous donnaient les garanties requises :

Bureaux d'études	Taux	Délais
Profils Etudes Sarl Annecy	4,4 %	1 mois
Geoprocess Seynod	5,2 %	Semaine 30 4 semaines
SCP Dupont St-Julien	3,95 %	3 semaines après l'OS
Cabinet Uguet Fillinges	5,96 %	Fin août 1 mois
Ingerop Conseil et Ingénierie Seynod	12 %	4 semaines après l'OS
Viatec Altus Allonzier-la-Caille	8,2 %	23 juin 2008 1 mois

Deux bureaux ont répondu qu'ils ne pouvaient répondre compte tenu de leurs engagements et de leur plan de charge.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- DÉCIDE de confier l'étude et la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement visés ci-dessus à la SCP Bernard DUPONT,
- PRÉCISE que le contrat de maîtrise d'œuvre sera finalisé ultérieurement,
- CHARGE le Maire de préparer et de négocier ce contrat avec le bureau d'études.

Rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les dispositions de la loi n°95-101 du 2 février 1995 dite « Loi Barnier » précisées par les décrets n° 95-635 du 6 mai 1995 et n° 2005-236 du 14 mars 2005 font obligation au Maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Monsieur VICAT, Maire adjoint, présente à cet effet le rapport annuel au titre de l'année 2007. Ce rapport a été préparé par Véolia, société gestionnaire du service.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2007.

FINANCES

Ouvertures de crédits

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits sur certains articles budgétaires de l'exercice 2008 tant en fonctionnement qu'en investissement en raison de recettes nouvelles.

Il propose les écritures suivantes :

Articles	Dépenses	Recettes
7381 Taxe additionnelle droits d'enregistrement		54 174,26
74121 Dotation de solidarité		28 686,00
6288 Autres services extérieurs (centre aéré St-Julien)	4 000,00	
6454 Cotisations Assedic	550,26	
023 Virement section investissement	78 310,00	
021 Virement de la section de fonctionnement		78 310,00
205 Licences – logiciel	1 500,00	
2128 Agencement d'aménagement équipements sportifs	40 000,00	
2184 Mobilier	4 000,00	
2135 Aménagement constructions WC écoles	32 810,00	

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- APPROUVE les ouvertures de crédits ci-dessus.

DIVERS

Compte-rendu des délégations du Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions passées dans le cadre de ses délégations.
Un marché à procédure adaptée (M.A.P.A.) a été passé après consultation.

Objet de la consultation	Nombre d'offres reçues	Entreprise retenue	Montant du marché
Travaux d'élagage arbres hautes-tiges	2	Office National des Forêts	5 770,70 € T.T.C.